

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : BOUNIOL Amandine, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, DELENCRE Florian, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, GUICHARD Nicolas, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 11 octobre 2024

Absents représentés : LARAT Cyril représenté par PERCHE Stéphane, PERROT Paul représenté par GUICHARD Nicolas

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024

Le PV du conseil municipal du 23 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Hélène CHEVALIER à 20h22.

1. AUTORISATION AU MAIRE DE CONTRACTER UN PRET ET UN PRET RELAIS AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de financement pour les travaux liés à la reconstruction de l'école, faite par l'Agence France Locale (AFL).

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des 2 prêts :

1) Prêt d'un montant de 467 000,00 euros :

Date de déblocage	20 novembre 2024
Montant	467 000,00 €
Durées	20 et 25 ans
Amortissement	Echéances constantes
Fréquence	Trimestrielle
Base de calcul	30 / 360
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Taux Fixe 20 ans	3,43 %
Taux Fixe 25 ans	3,53 %

2) Prêt relais d'un montant de 500 000,00 euros :

Date de déblocage	20 novembre 2024
Montant	500 000,00 €
Durée	3 ans
Amortissement	In Fine
Fréquence	Trimestrielle
Base de calcul	Exact / 360
Frais de dossier	Néant

Commission d'engagement	Néant
Indemnité de remboursement anticipé	Néant
Taux Fixe 3 ans	2,82 %

Monsieur le Maire précise que les taux fixe sont susceptibles d'être mis à jour.

Concernant le prêt, 2 échéanciers sont proposés. Sur 20 ans ou sur 25 ans.

Pour rappel, un prêt arrive à échéance en 2027. Ainsi, un emprunt sur 20 ans semble préférable. Il permettrait de faire une économie d'environ 60 000,00 € sur les intérêts.

De plus, un prêt relais est nécessaire pour assurer la trésorerie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à contracter ces prêts auprès de l'AFL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 octobre 2024 relative à la modification des compétences de Valence Romans Agglo,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 9 octobre 2024, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

Ces modifications portent d'une part sur l'ajout en compétence facultative de la prise en charge et du versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Ce financement est aujourd'hui partagé entre le Département et les communes qui paient en fonction de la proximité du service. Il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 ce financement soit assuré par la fiscalité de Valence Romans Agglo sans notion de proximité de service.

D'autre part, il est apporté une modification à la rédaction de la compétence facultative « France Services : gestion de multisites (et non d'un multisite comme mentionné actuellement) au sein des médiathèques communautaires ».

Par ailleurs, Valence Romans Agglo exerce aujourd'hui une compétence facultative « voirie – mobilier urbain » qui comprend les voiries des zones d'activité, les aires de covoiturage et les parcs relais prévus au Plan de déplacement urbain ainsi que le mobilier urbain affecté au transport de voyageurs (abribus et poteaux d'arrêt).

La communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui étendre l'exercice de cette compétence aux types de voies suivantes :

- les voies d'intérêt communautaire cyclables définies par le Plan Vélo Intercommunal,
- les voies pour bus à haut niveau de service et pour transport collectif en site propre du schéma intercommunal.

Pour ce faire, il convient d'adopter la compétence supplémentaire « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » définie à l'article L5216-5 II du CGCT.

Cette compétence étant subordonnée à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, celui-ci sera défini avec l'ensemble de ces éléments, par une prochaine délibération du Conseil communautaire.

Du fait de la prise de cette nouvelle compétence supplémentaire, la compétence facultative « Voirie - Mobilier urbain » devient sans objet et sera supprimée.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications des statuts de Valence Romans Agglo suivantes :
 - Ajout de la compétence « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » aux compétences exercées à titre supplémentaires ;
 - Suppression de la compétence facultative « Voirie- Mobilier urbain » ;
 - Ajout de la compétence facultative « *Prise en charge et versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours* » ;
 - Nouvelle rédaction de la compétence facultative France Services :
 - « *France Services :*
 - *Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération*
 - *Gestion de multisites France Services au sein des médiathèques communautaires.* »

3. DECISION MODIFICATIVE N°02-2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de SAINT-BARDOUX.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT		
Chap 66 – compte 66111 Charges financières		- 24 000,00
Chap 11 – compte 615231 Voirie		- 6 000.00
Chap 11 – compte 615221 Bâtiments publics		- 7 000.00
Chap 12 – Charges de personnel	+ 37 000,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** et **D'ACCEPTER** la décision modificative n°02-2024 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT		
Chap 66 – compte 66111 Charges financières		- 24 000,00
Chap 11 – compte 615231 Voirie		- 6 000.00
Chap 11 – compte 615221 Bâtiments publics		- 7 000.00
Chap 12 – Charges de personnel	+ 37 000,00	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

4. DECISION MODIFICATIVE N°03-2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de SAINT-BARDOUX.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT		
Chapitre 041 – article 21316 – OP 10005 cimetière	+ 10 452.90	
Chapitre 041 – article 2116 – OP 10005 - cimetière	+ 10 452.90	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** et **D'ACCEPTER** la décision modificative n°03-2024 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT		
Chapitre 041 – article 21316 – OP 10005 cimetière	+ 10 452.90	
Chapitre 041 – article 2116 – OP 10005 - cimetière	+ 10 452.90	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Chantier école / Implantation du local technique :

Le chantier a démarré. La sécurisation du lieu a été faite, avec un nouveau cheminement entre le parking du cimetière et le couloir réservé au bus scolaire.

Les artisans sont pour l'instant dans les délais prévus.

La démolition ainsi que le terrassement auront lieu pendant la période de vacances scolaires.

La structure bois sera démontée pour être réutilisée dans le prolongement de la salle des fêtes.

Monsieur Nicolas GUICHARD fait remarquer que ce réemploi peut poser des problèmes de garantie et de sécurité.

Monsieur le Maire informe le conseil que le local technique sera construit à côté de la salle du stade. Les limites de propriétés sont contraignantes. Un seul emplacement est possible, à droite de la salle du stade.

Monsieur Paul PERROT craint que l'emplacement près du stade, lieu isolé et mal éclairé la nuit, ne soit pas opportun par rapport au vol et au vandalisme.

5.2. Bilan « Chemin des Artistes » :

La 16^e édition en collaboration avec 35 communes a eu lieu le week-end du 12 et 13 octobre 2024 où 10 artistes ont exposé (peintre, sculpteur et photographe). Les enfants de l'école ont participé à l'exposition, ainsi que le chœur des Arondelles.

387 visiteurs ont été recensés (117 de plus que l'année dernière) alors que la fréquentation a nettement baissé dans les communes participantes voisines.
L'impact financier a été modique grâce au travail bénévole de nombreux participants, en particulier des conseillers municipaux.

5.3. Point CCAS fin d'année :

85 courriers vont être envoyés aux aînés.
Un repas au restaurant ou un colis seront proposés.
L'accueil des nouveaux arrivant se fera le 11 janvier 2025 à 18 heures, en même temps que les vœux du maire. Une vingtaine de famille est concernée.

5.4. Site internet :

Une proposition a été formulée par Valence Romans Agglo pour gérer le site internet. Le but est de fédérer l'ensemble des communes de l'agglo sur un même site qui ne coûterait rien à la commune.

Il resterait à rentrer les nouvelles données au fil de l'eau.
Actuellement, il y a une trentaine de connexions par semaine.

5.5. Marché d'Automne :

Ce Marché d'Automne aura lieu le 8 novembre 2024 de 17h à 22h à la salle des fêtes en remplacement du Marché de Noël, qui souffre d'une grande concurrence et de températures parfois froides en extérieur.

33 exposants sont attendus.

Restauration, orgue de barbarie, ... compléteront cette manifestation que le comité des fêtes espère festive.

5.6. Nouveau logo de la commune :

Valence Romans Agglo se propose d'inventer le nouveau logo.
Un questionnaire a été envoyé aux élus.

5.7. Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre 2024 aura lieu à 11 heures.

5.8. Entretien des chemins communaux :

Monsieur Serge PROD'HOMME revient sur l'absence d'entretien des chemins communaux.
Monsieur Frédéric GONIN propose de faire un état des lieux dans le cadre d'une commission voirie et de demander des devis pour se faire un aperçu du coût pour la commune.

5.9. Urbanisme :

Il n'y a pas eu de nouveaux PC déposés.

5.10. Relai téléphonique :

Monsieur Nicolas GUICHARD annonce qu'un second relai téléphonique sera peut-être construit pour desservir le nord de la commune.

5.11. Déploiement de la fibre :

Plusieurs sociétés sont en concurrence, ce qui est problématique pour le quartier de Pize, le nord de la commune et, dans une moindre mesure, les Voyrasiers et les petits Baris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain conseil municipal : le 18 novembre 2024.

Le Maire
Etienne LARAT

